



Neuilly sur Seine, le 19 février 2019

## **FFP lance la cession de ses actions DKSH**

FFP annonce avoir engagé la cession de la totalité de ses titres DKSH, société suisse leader des services aux entreprises pour leur implantation et leur expansion sur les marchés d'Asie du Sud-Est, représentant environ 5,9 % du capital de la société au 31 décembre 2018, dans le cadre d'un placement par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels.

A l'issue de cette opération, FFP ne détiendra plus d'actions DKSH.

Le placement démarre immédiatement et ses modalités définitives seront annoncées après la fermeture du livre d'ordres. Le règlement-livraison des actions devrait intervenir le 22 février 2019.

Les actions DKSH sont cotées sur SIX Swiss Exchange (ISIN CH0126673539).

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat d'actions et cette cession d'actions ne constitue pas une offre au public.

### **A propos de FFP :**

FFP est une société d'investissement cotée sur Euronext, détenue majoritairement par les Etablissements Peugeot Frères et dirigée par Robert Peugeot. Le groupe FFP est un des principaux actionnaires de Peugeot SA et mène une politique d'investissements minoritaires et de long terme. Le groupe FFP détient des participations dans des sociétés cotées (SEB, ORPEA, LISI, Safran ou SPIE), des sociétés non cotées (Tikehau Capital Advisors ou Total-Eren), des co-investissements (IHS ou JAB Holdings) et dans des fonds de capital-investissement.

### **Contact investisseurs :**

Sébastien Coquard : +33 1 84 13 87 20  
sebastien.coquard@groupe-FFP.fr

[www.groupe-FFP.fr](http://www.groupe-FFP.fr)

### **Contact presse :**

Samuel Rousseau: +33 1 58 47 89 54  
samuel.rousseau@havasww.com

## **Avertissement**

*Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions DKSH par FFP ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en France et en Suisse.*

*Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement les destinataires entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées"), à l'exclusion de toute autre personne.*

*La distribution du présent communiqué dans certaines juridictions peut faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables. Aucune démarche n'a été entreprise par FFP pour permettre une offre d'actions DKSH ou la possession ou distribution de ce communiqué dans une juridiction où une démarche serait requise à cette fin. Les personnes qui reçoivent le présent document doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.*

*Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.*

*Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions DKSH ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à DKSH. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de FFP.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.*